- **Liste des matériels éligibles pour la filière BOVINS**

Investissements éligibles au titre du Bien-être animal

Maitrise de l'ambiance du bâtiment

Qualité de l'air, température, humidité et ventilation

Equipements pour aérer, ventiler, protéger, et gérer l'ambiance du bâtiment en période chaude et en période froide : bardages fixes ou mobiles, isolants en toiture, volets, éclairants, protections brise-vent, systèmes automatisés de gestion de la température, de l'humidité et de la qualité de l'air, brasseurs d'air, ventilateurs, douches et asperseurs, extracteurs, isolation, etc.

Ambiance lumineuse (lumière naturelle et éclairage)

Eléments translucides sur bardage, augmentation des surfaces vitrées (fenêtre double vitrage),
Installation de lumière intérieure en complément de la lumière naturelle, etc.

Equipements permettant de limiter les risques de blessures des animaux et une manipulation limitant le stress

Equipements de contention (cage de contention, cornadis, restrainer, barrières anti-recul, autres systèmes d'immobilisation des animaux, pédiluve, etc.)

Quais de chargements et déchargements des animaux

Sol, litière et aire de couchage

Equipements lavables permettant une amélioration du confort, l'exercice et évitant les glissades: tapis de sol, aires raclées, aires d'attente, quais de traite, tapis classiques, tapis avec rainures de collecte des urines, asphalte, rainurage sol béton, etc.

Equipements permettant une amélioration du confort des animaux : tapis, matelas, brosses, chauffage pour les jeunes, etc ;

Nouveaux matériaux plus confortables pour la surface de couchage : logettes flexibles.

1.4 Aménagements pour l'accès à l'extérieur et au pâturage

Aménagement d'aire découverte (et gestion des effluents associés), aménagement des chemins de pâturage, aménagement des clôtures fixes, boviduc reliant deux parcelles sans traverser une voie publique. Lorsque le boviduc traverse une parcelle détenue par un tiers privé, l'accord écrit est nécessaire.

Aménagements pour l'ombrage y compris la végétalisation, et les haies.

- Terrassement et grillages de soutien des structures de sol (dalles stabilisantes) notamment sur le pourtour des bâtiments, des points d'accès et des points d'abreuvements extérieurs.

1.5 Autres équipements

Autres aménagements permettant l'expression du comportement naturel : solutions d'enrichissement du milieu dans les bâtiments (dont tétines ou ballons), objets ludiques pour les veaux, logements modulables pour les veaux (cases à 2), niches collectives, brosses et matelas, etc.

Aménagement d'aires d'exercice en intérieur.

Aménagement de salles de tétées

Système de circulation des animaux en bâtiment (pour réduire le stress).

Construction er aménagement de logettes en bovin lait

Amélioration du confort : aménagement des aires d'attente pour la traite et équipements tels que le relevage automatique ;

Système de surveillance à distance (boîtiers, sondes, capteurs dont caméras de surveillance).

Investissements éligibles au titre de la Biosécurité

Pour éviter le « fil à fil »

Installation de doubles clôtures : prendre en compte la fourniture de matériel : piquets, fil électrique, électrificateur, batterie, isolateur, etc.

L'équipement de parcelles en cas d'échanges de pâtures (clôtures, abreuvement).

Pour éviter les contacts directs et indirects avec la faune sauvage et d'autres bovins au titre des petits équipements liés à l'aménagement du parcours

Achat et installation d'abreuvoirs adaptés pour éviter l'abreuvement partagé avec d'autres troupeaux et pour éloigner les lieux d'abreuvement des zones les plus fréquentées par la faune sauvage ;

Procédés de pompage et d'abreuvement à distance de la ressource en eau pour éviter l'abreuvement direct dans les points d'eau naturels : pompe à nez ou pompe électrique, tuyaux, ainsi que puit ;

Utilisation de l'eau du réseau pour éviter d'utiliser les mares et cours d'eau : aide à l'installation de compteurs d'eau, tuyaux, tonnes à eau ;

Protection des abords des lieux d'abreuvement : aménagement de la descente vers le point d'eau, système de trop plein pour éviter le débordement des abreuvoirs avec évacuation à distance ou puisard, flotteur, empierrement sous les points d'eau artificiels, ouvrages de franchissement des cours d'eau ;

Clôture des zones humides et des points d'eau naturels (mise en défens par une clôture permanente), drainage si autorisé ;

Mise en défens des terriers de blaireaux, désinfection des latrines de blaireaux ;

Clôture des zones boisées (mise en défens) et construction d'abris dans les pâturages pour remplacer les abris naturels ;

Clôtures électriques anti sangliers sur certaines parcelles ;

Clôtures intelligentes ;

Supports de pierre à lécher et de seaux à minéraux en hauteur et bac à aliments concentrés sur pieds pour limiter l'accès à la faune sauvage.

Système de type culbuto pour les concentrés distribués au pré, pour éviter que les aliments soient renversés sur le sol.

Pour éviter les intrusions dans les bâtiments et l'accès aux aliments :

Travaux pour clore un bâtiment (en particulier s'il est isolé) ou le site d'exploitation (portail, passage canadien…) ;

Protection des stocks d'aliments concentrés par des murets et un fil électrique ou une barrière, installation de cellule-silo ;

Protection des silos d'ensilage par une clôture électrique ;

Pour sécuriser le stockage des fumiers vis-à-vis de la faune sauvage et du cheptel:

Bâchage des fumiers ou protection par une clôture électrique.

Mesures de biosécurité générale :

Aménagement d'aire de lavage-désinfection pour le matériel en commun et le matériel de l'exploitation. (Arrivée d'eau et évacuation sécurisée, dalle de béton) ;

Aménagement de plateforme d'équarrissage. (Dalle de béton, murets…) ;

Aménagement de local d'isolement ;

Aménagement de l'entrée de la zone d'élevage avec pédiluve et lave botte ;

Aménagement de système de contention ;

•

Liste des matériels éligibles pour la filière EQUINS

Investissements éligibles au titre du Bien-être animal

Maitrise de l'ambiance du bâtiment - Qualité de l'air, température, humidité et ventilation

Système de ventilation des bâtiments (ventilateurs, extracteurs, climatiseurs, ouvertures dans le toit / les parois et bardages modulables pour favoriser la ventilation naturelle…) ;

Amélioration de l'isolation thermique des bâtiments ;

Système de protection contre les intempéries (protections contre le vent, protections solaires, couvertures et bonnets …).

Logement, sol, litière et aire de couchage

Construction – rénovation de stabulation libres, stalles, boxes, boxe de poulinage…

Sols – stabilisation, dalles, tapis, rainurage, qualité adaptée à la pratique…

Système permettant d'avoir une écurie active, boxes avec accès à l'extérieur (paddock ou autre)

Système de séparation entre les boxes permettant les contacts ;

Matelas couchage.

Parcours extérieurs

Clôtures sécurisées et non accidentogènes ;

Aménagements pour l'ombrage y compris la végétalisation ;

Mise en place de parcours y compris terrassement, stabilisation des sols…

Aménagement de chemins d'accès aux pâtures / paddock pour faciliter leur utilisation.

Autres BEA

Systèmes de grattage ;

Création et réfection des aires de douches avec système d'eau chaude ;

Acquisition – installation des lampes chauffantes ;

Système de surveillance des équidés au boxe.

Investissements éligibles au titre de la biosécurité

Alimentation - abreuvement

Tonnes à eau et matériel pour faciliter le stockage et la qualité de l'eau

Sécurisation des points d'eau et de leurs abords pour éviter des contacts avec la faune sauvage

Aménagement de la descente vers le point d'eau

Systèmes limitant l'accès du fourrage à la faune sauvage

Solutions de stockage des aliments à l'abri des nuisibles (silos à grains, …)

Supports de pierre à lécher et de seaux à minéraux en hauteur

Bac à aliments concentrés sur pieds pour limiter l'accès à la faune sauvage.

Autres – maîtrise des risques

Colliers connectés permettant la localisation pour les animaux en estive, au pré et le suivi des constantes physiologiques pour l'ensemble des équidés ;

Outils permettant la mise en place d'un circuit de soin ;

Pédiluve / lave-bottes ;

Aménagement d'une aire de lavage / désinfection du matériel et des équipements.

- **Liste des matériels éligibles pour la filière OVINS - CAPRINS**

Investissements éligibles au titre du Bien-être animal - OVINS

Maitrise de l'ambiance du bâtiment

Qualité de l'air, température, humidité et ventilation

Equipements permettant de protéger les animaux des aléas climatiques et des conditions climatiques extrêmes, aussi bien en bergerie qu'au pâturage (cf. aussi point 1.5 pour les aménagements extérieurs) :

- Sondes thermiques et hygrométriques, isolation thermique des bâtiments, filets brise-vent, panneaux radiants ;
- Végétalisation des abords du bâtiment et abris artificiels au pâturage ;
- Terrassement /bétonnage des sols et accès des abris artificiels et des pourtours des abris artificiels et accès aux parcs.

Equipements contribuant à améliorer la qualité de l'air et la régulation de la température et de l'humidité: bardages escamotables, extracteurs, ventilateurs, brasseurs, système automatisé de ventilation.

Ambiance lumineuse (lumière naturelle et éclairage)

Bardages ajourés ou translucides,

Installation ou amélioration du système d'éclairage artificiel en bergerie, en salle de traite et sur toutes les zones de circulation des animaux, permettant une meilleure surveillance des animaux et favorisant l'anticipation de problèmes sanitaires (à l'agnelage, respiratoires, boiterie…).

Equipements permettant de limiter les risques de blessures des animaux et une manipulation limitant le stress :

Parc de contention (fixes et mobile) entier ou par module : parc d'attente, couloir et parc de réception ;

Equipement de contention : cage de retournement, cornadis, restrainer, anti-recul, autres systèmes d'immobilisation et de tri des animaux, bascule de pesée, pédiluve, douches, portes et portillons, etc.

Quai de chargement des animaux, pour limiter le stress lors des déplacements d'animaux

Aménagements et matériel pour la tonte : salle de tonte, matériel de contention spécifique, plancher adapté, etc.

Sol, litière et aire de couchage

Equipement permettant le confort au repos et la facilité de mouvement contribuant à un logement correct :

Revêtement de sol non glissant et lavable ;

Stabilisation et aménagement des zones de circulation des animaux aux abords des bâtiments et dans les chemins d'accès aux pâtures.

Matériel autour de la mise-bas

Case d'agnelage, aménagement de parcs en bergerie.

Aménagements pour l'accès à l'extérieur et au pâturage

Aménagement pour l'accès à l'extérieur et au pâturage : aménagement d'aire d'exercice couverte ou découverte, aménagement des chemins de pâturage, aménagement des clôtures fixes (grillage ou électrique type high tensil) ou clôture électrique mobile (pack motorisé pour quad), oviducs reliant deux parcelles sans traverser une voie publique. Lorsque l'oviduc traverse une parcelle détenue par un tiers privé, l'accord écrit est nécessaire ;

Aménagements pour l'ombrage y compris la végétalisation, végétalisation au pâturage, haies et abris artificiels,

Terrassement et grillage de soutien des structures de sol (dalles stabilisantes) notamment sur le pourtour des bâtiments et des points d'abreuvements extérieurs,

Terrassement /bétonnage des sols et accès des abris artificiels et des pourtours des abris artificiels et accès aux parcs.

Investissements éligibles au titre du bien-être animal – CAPRINS

Maitrise de l'ambiance du bâtiment

Qualité de l'air, température, humidité et ventilation

Isolation et ventilation des bâtiments (rideau, bardage, …), etc.

Terrassement et grillages de soutien des structures de sol (dalles stabilisantes) notamment sur le pourtour des bâtiments.

Ambiance lumineuse

Equipements permettant de limiter les risques de blessures des animaux et une manipulation limitant le stress :

Systèmes de contention, (essentiels dans les élevages où la gestion des lots est très fréquente)

Sol, litière et aire de couchage

Equipements permettant le confort au repos et la facilité de mouvement contribuant à un logement correct :

Revêtement de sol non glissant et lavable ;

Stabilisation et aménagement des zones de circulation des animaux aux abords des bâtiments et dans les chemins d'accès aux pâturages

Matériel autour de la mise-bas

Aménagement de nurserie : gestion des zones d'allaitement artificiel (ventilation, accès à l'aliment,), équipement d'allaitement artificiel (louves pour l'allaitement des chevrettes) et systèmes de chauffage en nurserie pour l'élevage des jeunes caprins.

Aménagements pour l'accès à l'extérieur et au pâturage

Aménagements pour l'ombrage, la végétalisation au pâturage ou les parcours, l'installation de haies et abris artificiels.

Aménagement pour l'accès à l'extérieur et au pâturage : aménagement d'aire d'exercice couverte ou découverte, aménagements des chemins de pâturage, aménagements des clôtures fixes (grillage ou électrique type high tensil) ou clôture électrique mobile (pack motorisé pour quad) ;

Terrassement et grillage de soutien des structures de sol (dalles stabilisation) notamment sur le pourtour des bâtiments, des points d'accès et des points d'abreuvements

Terrassement/bétonnage des sols, des accès des abris artificiels, des pourtours des abris artificiels et accès aux parcs.

Autres équipements

Aménagement des locaux (par ex. barrières mobiles pour l'accès à l'eau, y compris pour des petits lots) et amélioration des locaux des boucs ;

Revêtement des murs et mise en place de petits bancs et murets, dispositifs permettant aux animaux de s'isoler de leurs congénères ;

Autres aménagements permettant l'expression du comportement naturel (solutions d'enrichissement du milieu dans les bâtiments).

Investissements éligibles au titre de la biosécurité – OVINS-CAPRINS

Aménagement et équipement pour la désinfection des personnes entrant dans la zone d'élevage : point d'eau, lave-bottes, pédiluves, douches, vestiaires ;

Aménagement pour l'équarrissage des petits ruminants : bacs d'équarrissage, bacs réfrigérés ;

Equipement pour la protection sanitaire du stockage d'aliment : silo fermés, portes d'accès, etc